

22639 - DONNEZ VOTRE AVIS ET TENTEZ DE GAGNER DES COUCHES OU LINGETTES PAMPERS®

Organisation

La Société PROCTER & GAMBLE FRANCE SAS, au capital de 152 400 euros, dont le siège social est situé au 163, quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°391 543 576, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat sur le site de la marque Pampers (www.pampers.fr), et annoncé le site www.pampers.fr, et dans des emailings.

Procter & Gamble se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.

La participation à ce jeu est gratuite. Elle n'est liée à aucune obligation d'achat d'un produit des différentes marques des sociétés du groupe Procter & Gamble.

Ce jeu est valable dans toute la France Métropolitaine (Corse comprise) du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Qui peut participer ?

Ce jeu est ouvert à toute personne, hommes et femmes, ayant plus de 16 ans (à la date limite de participation au jeu, soit le **30/06/2026**) et résidant en France Métropolitaine (Corse comprise), membre du programme Pampers (site internet www.pampers.fr).

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, et en tout état de cause :

- 1 les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice ;
- 2 les personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre de ce jeu ; et
- 3 les membres de leurs familles respectives.

Principe du jeu

Les joueurs remplissant les conditions de participation ci-dessus doivent :

- ♥ se connecter sur le site internet www.pampers.fr entre le 01/07/2025 (00h01) et le 30/06/2026 (23h59) ;
- ♥ puis s'identifier ou s'inscrire pour devenir membre ;
- ♥ laisser un avis sur une des pages produit Pampers ;
- ♥ Un tirage au sort, effectué sous le contrôle de la SELARL COUTANT, HUISSIER DE JUSTICE, 47 BIS B BOULEVARD CARNOT, LA NATIVITE 13100 AIX EN PROVENCE au plus tard le 10 du mois suivant désignera les dix gagnants chaque mois parmi l'ensemble des personnes ayant participé et étant conformes aux éléments mentionnés sur la page suivante.